

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/82

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 31

Suppléants votants : 0

Procurations : 02

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Au réfectoire de Saint Jean Ligoure, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (Procuration de M. BONNAT Alain), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, MARCELLAUD Olivier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE GENIN Karine, MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. BONNAT Alain, CHAMINADE Gérard, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal

SECRETAIRE : M. GOUDIER Jean-Louis

Objet : Budget Principal – Exercice 2023 : Décision Modificative n° 01 – Annule et remplace la délibération n°2023.60

Exposé :

Le Président explique à l'assemblée qu'au regard de la situation financière de fin d'année, notamment sur les chapitres 014 et 67, les crédits prévus au budget principal de l'exercice 2023 sont insuffisants.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants pour équilibrer lesdits chapitres :

Chap.	Article	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
67			Charges exceptionnelles			
67	678	Autres charges exceptionnelles	12 000,00 €			
014			Impôts et taxes			
014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	16 000,00 €			
022			Dépenses imprévues			
022	022	Dépenses imprévues	-28 000,00 €			
TOTAL			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de :

- **Approuve** la décision modificative indiquée ci-dessus,
- **Indiquer** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2023.60

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 19 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20231219-D2023-82-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception en préfecture : 21/12/2023

Le Président,

Emmanuel DEXET

